



**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2026**

Nombre de membres composant le Conseil d'administration	13	Le mardi 29 septembre à 9h, les membres composant le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis en salle de réunion de la Maison des Solidarités et de l'Emploi, sous la présidence de M. Francis SELLAM, Président.
Nombre de membres présents à la séance	11	
Nombre de membres représentés	02	
Nombre de membres non représentés	00	

Membres élus :

Mme Liliane REUSCHLEIN, Adjointe au Maire, déléguée « Petite Enfance et lien Social »
Mme Hélène DECOTIGNIE, Conseillère Municipale déléguée aux Seniors
M. Axel HAVERBEKE, Conseiller Municipal délégué « Valorisation du patrimoine et mécénat »
M. Sacha FRANCE-ALBERTINI, Conseiller Municipal délégué « Citoyenneté des jeunes et Lutte contre le harcèlement »
Mme Agnès ASTEGIANI, Conseillère Municipale, Joinville en commun
M. Tony RENUCCI, Conseiller Municipal, L'union pour Joinville-le-Pont

Membres nommés :

Mme Catherine VIEILLEFOSSE, représentant l'Union Départementale des Associations Familiales du Val-de-Marne
Mme Bernadette PHILIPPOT, nommée par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune
M. Michel RIOUSSET, représentant de l'association ARJ
M. Gilles BRUN, représentant l'association APOGEI 94
Mme Fanchon HAMON, représentant l'unité locale de Joinville-le-Pont de la Croix Rouge Française
M. Jean-François BOONEN, représentant de l'association Société Saint-Vincent de Paul

ABSENTS REPRESENTES :

M. Francis SELLAM Maire, Président du C. C. A. S.
Mme Hélène DECOTIGNIE, Conseillère Municipale déléguée aux Seniors,

ABSENTS NON REPRESENTES :

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 17 du décret du 6 mai 1995 et l'article L.2312-2 du CGCT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Catherine VIEILLEFOSSE

**DELIBERATION N°6
AVENANT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE AU SERVICE DEPARTEMENTAL
DE TELE ASSISTANCE VAL'ECOUTE**

PREAMBULE – Mme Liliane Reuschlein, Vice-Présidente

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de sa politique de soutien envers les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et leurs aidants, le Département a mis en place en 2000 un service départemental de téléassistance Val'Ecoute, reposant sur la mise à disposition et la gestion d'une centrale d'écoute. Ce dispositif, assuré par une société spécialisée dans le cadre d'une procédure d'appels d'offres, vise à favoriser et sécuriser le maintien à domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap résidant dans le Val-de-Marne.

L'objet de cet avenant est de prolonger exceptionnellement la durée de la convention signée le 15 décembre 2022 entre les parties, jusqu'au démarrage effectif du nouveau marché, au plus tard le 31 décembre 2026.

Je vous demande de bien vouloir approuver cet avenant entre le CCAS de Joinville-le-Pont et le Département du Val-de-Marne relative au service de téléassistance Val'Ecoute.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après en avoir délibéré par :

Pour	13
Contre	00
Abstention	00

Article 1 : approuve l'avenant relatif à la convention de partenariat entre le CCAS de Joinville-le-Pont et le Département du Val-de-Marne relative au service de téléassistance Val'Ecoute.

Article 2 : autorise le Président du CCAS ou le cas échéant le Vice-Président ayant reçu délégation en vertu de l'article R.123-23 du Code de l'action sociale et des familles, ou le Vice-président délégué le cas échéant en vertu de l'article L.123-6 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

M. Francis SELLAM
Président du CCAS



Mme Catherine VIEILLEFOSSE
Secrétaire de séance



Je soussignée, Liliane REUSCHLEIN, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été
Publiée sous format électronique
le /Notifiée le :
télétransmis au contrôle de
légalité le : 12 OCT. 2026

Fait à Joinville-le-Pont le